



RAPPORT

Atelier de sensibilisation et de concertation sur la participation des communautés locales dans la mise en œuvre du processus APA en Côte d'Ivoire



Lieu : Palace Hôtel / Yamoussoukro

Date : 14, 15 et 16 septembre 2021

INTRODUCTION

A l'initiative du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, à travers le Point Focal APA et avec l'appui technique et financier de l'Initiative de renforcement des capacités pour l'APA et la GIZ, s'est tenu, au Palace hôtel de Yamoussoukro, l'atelier national de sensibilisation et de concertation sur la participation des communautés locales dans le processus d'Accès aux ressources génétiques et connaissances traditionnelles associées et de Partage juste des Avantages liés à leur utilisation (APA) en Côte d'Ivoire.

Avec pour objectif d'assurer l'implication effective des communautés locales dans le processus APA, cette activité a réuni les communautés locales, à savoir les Rois et Chefs Traditionnels ou leurs représentants ainsi que des personnes ressources issus des différentes régions du pays et d'autres parties prenantes notamment les collectivités territoriales, la société civile et des membres du comité ad'hoc APA.

I- CEREMONIE D'OUVERTURE

Elle a enregistré trois allocutions, à savoir celles du représentant du Président de la Chambre Nationale des Rois et Chefs traditionnels, de la représentante de l'Initiative de renforcement des capacités pour l'APA et du représentant de Monsieur le Ministre de l'Environnement et du Développement Durable.

1- Allocution du Représentant du Président de la Chambre

Ouvrant les allocutions, le représentant de sa Majesté Nanan AMON TANOE, après avoir souhaité la traditionnelle AKWABA aux participants, a traduit ses remerciements au Ministère de l'Environnement et du Développement Durable pour avoir impliqué les rois et chefs traditionnels dans le processus APA. Il a invité les participants à participer activement aux travaux de l'atelier. Pour finir, il a réitéré la disponibilité de l'institution à accompagner le processus APA.

2- Allocution de la représentante de l'Initiative de renforcement des capacités pour l'APA

Dans son allocution, Mme LOUKOU Edwige, Conseiller Technique à l'Initiative de renforcement des capacités pour l'APA, a présenté l'Initiative comme une institution internationale, financée par les gouvernements de l'Allemagne, de l'Union européenne, de la Suisse et de la Norvège. Elle travaille depuis 15 ans avec des partenaires que sont les gouvernements, les communautés locales, les chercheurs et les entreprises, à travers le monde. L'objectif de l'Initiative est de soutenir la mise en œuvre d'un accord international contraignant des Nations Unies qui est en l'occurrence le Protocole de Nagoya sur l'APA. En outre, elle a relevé quelques actions réalisées en Côte d'Ivoire, entre autres la finalisation du cadre juridique relatif à l'APA, du processus d'implication des communautés locales et un appui technique pour les demandes d'accès aux Ressources Génétiques.

3- Allocution d'ouverture du représentant de Monsieur le Ministre de l'Environnement et du Développement Durable

Dans son discours d'ouverture, Prof KADJO Blaise, Coordonnateur du Programme National de Gestion des Ressources Naturelles (PNGRN), représentant Monsieur le Ministre de l'Environnement et du Développement Durable, Jean Luc ASSI, après les civilités d'usage, a exprimé sa profonde gratitude à sa Majesté pour son implication personnelle pour la tenue de cette activité. Il a rappelé le contexte d'adoption des Conventions de la génération de Rio parmi lesquelles figure la Convention sur la Diversité Biologique dont les objectifs sont la conservation de la diversité biologique ; l'utilisation durable de ses éléments et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques.

Poursuivant ses propos, Prof KADJO a précisé que la Côte d'Ivoire dispose d'une richesse inestimable en diversité biologique contribuant au développement du pays. Par ailleurs, il a indiqué que l'utilisation des ressources génétiques génère d'importants avantages financiers. Les plantes médicinales, par exemple, sont à la base d'un marché mondial de 30 milliards d'euros, environ 20 mille milliards de FCA.

Toutefois, les avantages et bénéfices découlant de ces transferts ne sont que rarement partagés avec les communautés d'origine. Le protocole de Nagoya sur l'APA est venu corriger cette situation.

Selon le représentant de Monsieur le Ministre, les communautés locales, gardiennes des ressources génétiques et principales détentrices des connaissances traditionnelles associées à ces ressources sont des acteurs incontournables dans le Protocole de Nagoya. Cette rencontre revêt donc un caractère important pour comprendre comment impliquer de façon véritable les communautés locales de notre pays afin de leur permettre de jouer pleinement leur partition dans le processus de mise en œuvre de l'APA.

Dans le but d'une meilleure appropriation, la Côte d'Ivoire a mené plusieurs actions, à savoir l'élaboration d'une stratégie en cours de révision et d'un projet de décret portant réglementation du processus APA. Ainsi, depuis le 29 mars 2019, notre pays a été sélectionné comme nouveau pays partenaire de l'Initiative de renforcement des capacités pour l'APA, pour la mise en œuvre du Protocole de Nagoya sur l'APA. C'est pourquoi Prof KADJO Blaise a tenu à traduire la reconnaissance du Gouvernement à l'Initiative pour le renforcement des Capacités pour l'APA et à la GIZ pour son accompagnement à la Côte d'Ivoire.

Le représentant de Monsieur le Ministre a rappelé les attentes du Gouvernement quant à l'implication des communautés locales pour l'atteinte des objectifs de cette activité.

Aussi a-t-il indiqué que la Côte d'Ivoire a octroyé très récemment un troisième permis d'accès à ses ressources génétiques ; ce qui montre que le processus de mise en œuvre est en bonne voie. C'est sur ces propos que Prof KADJO a, au nom de Monsieur le Ministre de l'Environnement et du Développement Durable, déclaré ouvert « **l'atelier de sensibilisation et de concertation sur la participation des communautés locales dans la mise en œuvre du processus d'Accès aux ressources génétiques et connaissances traditionnelles associées et de Partage des Avantages liés à leur utilisation (APA) en Côte d'Ivoire** ».

II- DEROULEMENT DES TRAVAUX

Après la présentation des participants et la pause photographique, un bureau de séance a été mis en place pour conduire les travaux.

A- MISE EN PLACE DU BUREAU DE SEANCE

Le bureau de séance est composé de :

Président : Chef DOSSO Mamadou, Représentant sa Majesté le Président de la CNRCT ;

Vice-président : M. PEDIA Patrick, Coordonnateur du projet FOLAB ;

Rapporteur : DJINA Fidèle Secrétaire Permanent Adjoint de la Commission Nationale de Développement Durable.

B- COMMUNICATIONS ORALE ET AUDIOVISUELLE

- **COMMUNICATIONS ORALES : VALEUR DE LA BIODIVERSITE**

A travers cette communication faite par Mme AMARI Véronique, Point Focal APA, il a été question de présenter des images pour illustrer l'importance de la biodiversité pour le bien-être humain. C'est une présentation interactive qui a permis aux participants de définir la biodiversité, de comprendre les usages des ressources génétiques, l'importance de leurs connaissances liées à ces ressources.

Ainsi, la première image a montré une diversité de ressources naturelles, comprenant à la fois des ressources biologiques (comme les plantes, les animaux, les champignons, etc.) et Physiques (minéraux, eau). Les ressources biologiques jouent un rôle important en fournissant de la nourriture, des semences pour la mise au point de nouvelles espèces cultivées, des médicaments, du bois, de l'air frais, etc.

La deuxième image a porté sur **les connaissances traditionnelles et leur valeur**. Ainsi, il ressort des échanges avec les participants que les moyens de subsistance et la culture des communautés locales sont liés aux ressources naturelles. Les connaissances des communautés sur leurs ressources biologiques contribuent à leur survie et à leur bien-être.

La troisième image est relative à l'utilisation, aux relations avec les utilisateurs, à la valeur de la biodiversité et aux connaissances traditionnelles associées. A travers cette image, les participants ont compris l'importance des communautés. Les utilisateurs peuvent être des ressortissants locaux, ils peuvent venir d'une autre partie du pays ou de la même région, ou de l'étranger. Il appartient à la communauté de protéger ses intérêts en suivant le processus APA (accès et partage des avantages). Cela signifie que les utilisateurs qui s'adonneront à la recherche et au développement sur les ressources biologiques (génétiques) ou leurs connaissances traditionnelles devront demander d'abord le consentement de la communauté avant de prélever et d'utiliser la ressource ou les connaissances en question.

- **COMMUNICATION AUDIOVISUELLE : Capsule vidéo sur l'APA expliqué simplement**

Pour mieux faire comprendre le protocole de Nagoya, une capsule vidéo intitulée « APA expliqué simplement » a été diffusée. En effet, cette vidéo est un véritable outil de sensibilisation et d'information des parties prenantes sur l'APA en expliquant le contenu du protocole de Nagoya. Elle a également montré les enjeux de l'APA pour les ressources génétiques et précisé les principes de l'accès et du partage des avantages. Cette vidéo a indiqué les documents et autorisations exigés ainsi que les étapes importantes lors des négociations pour l'accès et l'utilisation des ressources au plan national et international.

- **COMMUNICATION ORALE 2 : Le processus APA et les droits des communautés locales en Côte d'Ivoire : défis et opportunités en matière de ressources génétiques et connaissances traditionnelles associées**

Madame AMARI Véronique a articulé sa communication autour du processus APA en Côte d'Ivoire et des droits des communautés locales, les défis des droits des communautés locales dans le processus APA et les opportunités du processus APA en Côte d'Ivoire pour les communautés locales.

Après avoir présenté les principes fondamentaux du protocole, elle a indiqué les intérêts des communautés locales à s'engager dans ce processus. En effet, le protocole permet de garantir l'obtention équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques, de leurs connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques. Aussi a-t-elle noté que l'accès aux ressources exige leur consentement préalable donné en

connaissance de cause, selon les lois et procédures coutumières en vigueur. Par ailleurs, il faut souligner que le protocole reconnaît les innovations et pratiques des communautés locales et crée des incitations à promouvoir tout en protégeant les connaissances traditionnelles.

Aussi a-t-elle précisé le cadre institutionnel et législatif, marqué par la désignation d'un Point Focal National, l'existence d'une autorité Nationale Compétente et la mise en place d'un comité ad'hoc depuis octobre 2019, l'adoption de la loi d'orientation sur le développement durable de juin 2014 et le projet de décret portant réglementation de l'accès aux ressources génétiques et/ou aux connaissances traditionnelles associées et du partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation en cours d'adoption.

En outre, le Point Focal APA a insisté sur quelques acquis de la mise en œuvre du protocole de Nagoya sur l'APA en Côte d'Ivoire. Il s'agit de l'existence d'un document diagnostique avec les opportunités et les lacunes des cadres politique, institutionnel et légal pour la mise en œuvre du Protocole de Nagoya ; l'existence d'un document de stratégie nationale APA assortie d'un plan d'actions ; l'existence d'un partenariat entre la Côte d'Ivoire et l'Initiative pour le Renforcement de capacités pour l'APA; la mise en place du Comité Ad' hoc pour les réflexions autour du processus ; et un projet de décret portant réglementation de l'APA en cours d'adoption.

S'agissant des défis, Mme AMARI a relevé l'identification et la reconnaissance des communautés locales avec qui travailler pour la mise en œuvre effective du protocole au niveau local ; la définition des modalités d'obtention d'un accord et des attentes et conditions pour donner les ressources ou partager les savoirs en respectant les valeurs et pratiques traditionnelles prescrites dans la localité ; l'accompagnement des communautés locales dans les négociations des contrats d'APA ; la consultation systématique des communautés locales et leur participation au processus d'accès et de partage des avantages ; l'identification des détenteurs des connaissances traditionnelles au sein des communautés locales.

Pour finir, elle a mis un accent sur les opportunités pour les communautés locales, à savoir la ratification du protocole de Nagoya par la Côte d'Ivoire qui protège les communautés locales et l'Etat ; le dispositif APA qui garantit les droits des communautés locales en matière d'accès aux ressources génétiques et de partage des avantages, grâce aux dispositions qui y sont. Les communautés locales font partie du comité ad'hoc, structure opérationnelle de la mise en œuvre du processus. A ce titre, ils sont appelés à participer au processus en siégeant au Comité Ad'hoc ; l'accord des communautés locales conditionne toute déclaration ou autorisation d'accès ; le Partenariat avec l'Initiative pour le Renforcement de capacités pour la mise en œuvre de l'APA en Côte d'Ivoire ; la Collaboration avec la chambre des Rois et Chefs traditionnels.

A l'issue de ces présentations, les questions suivantes ont été posées : qui contrôle l'effectivité des avantages prescrits dans les Conditions Convenues d'un Commun Accord (CCCA) ? Est-ce qu'un document signé par une communauté villageoise fait foi ? Si quelqu'un arrive avec un acte administratif du Gouvernement ou du préfet, que faire ?

Dans sa réponse, Mme le Point Focal APA a fait savoir que le projet de décret a défini les différentes étapes pour l'accès aux ressources. En effet, le Ministre de l'Environnement et du Développement Durable est l'Autorité Nationale Compétente. Il veille au respect des clauses du contrat.

- **COMMUNICATION 3 : Initiatives d'appuis de la Coopération allemande à la gestion durable de forêts 'résiduelles' (forêts sacrées, forêts communautaires ou privées) dans le domaine rural de l'Espace Taï**

Présentée par M. Vincent BELIGNE, Conseiller Technique GiZ, / TGS-FL, cette communication a mis l'accent sur deux projets conjoints de la Coopération allemande pour la biodiversité dans le complexe forestier Taï – Grebo-Krahn – Sapo (TGS) entre la Côte d'Ivoire et le Liberia. En effet, Depuis fin 2015, il existe un projet de l'initiative **GiZ** pour “ **Renforcer la connectivité écologique dans le complexe TGS** ” (TGS-FL). Aussi, depuis le début de l'année 2017, le projet initiative **KfW** pour “ **la Conservation de la biodiversité dans le complexe TGS avec le concours des populations** ” (TGS) est en cours.

Par ailleurs, il a présenté les activités en faveur des “ forêts résiduelles ” dans le domaine rural de l'Espace Taï. En effet, autour du Parc national de Taï, l'on enregistre plus de 90% des terres occupées par l'agriculture (*café, cacao, hévéa, palmier à huile et riz dans les bas-fonds ...*), même dans les forêts classées. Les 5% restant sont les "forêts résiduelles" – *forêts sacrées, les reliques de forêts abritant les cimetières et quelques forêts ou agroforêts* –, seuls réservoirs de la biodiversité accessibles à proximité des villages.

En outre, M. Vincent BELIGNE a présenté quelques actions issues de l'appui à la gestion durable de forêts communautaires ou privées. Dans le cadre de ce projet la Coopération allemande appuie actuellement sur environ 300 ha le projet de création d'une Réserve Naturelle Volontaire le long de la rivière Saro (*S/P de Taï*), sous la forme d'un 'corridor' reliant le Parc national de Taï au Parc national de Grebo-Krahn au Liberia, derrière le fleuve Cavally (*financement de KfW*).

Cette présentation a été alternée par une vidéo sur les activités en cours de cette zone du parc national de Tai les activités génératrices de revenus développées autour des ressources biologiques locales afin de réussir leur protection.

COMMUNICATION 4 : Procédures APA en Côte d'Ivoire relative au protocole de Nagoya

Mme AMARI a mis l'accent sur les éléments pour l'instruction initiale de la demande d'accès, à savoir : l'émission d'un courrier de demande d'accès adressé à l'Autorité Nationale Compétente ; le renseignement du formulaire de demande de récépissé de déclaration d'accès ou du formulaire de demande de permis d'accès dont le modèle est à retirer au Secrétariat Technique et à renseigner; la transmission du dossier à l'Autorité Nationale Compétente. Ensuite, le Comité Adhoc est convoqué et siège pour analyser la demande. La ressource peut être dans le domaine public de l'Etat, dans le domaine d'une Collectivité, d'une communauté locale, d'une famille ou d'une personne physique.

COMMUNICATION 5 : Outils pour la participation des communautés locales dans l'APA: Les protocoles communautaires

Cette présentation faite par Mme Inès Edwige SEA LOUKOU, de l'Initiative APA, a précisé que les droits des communautés sont pris en compte dans le protocole. En effet, les communautés locales peuvent développer des outils ou des documents **pour rendre les informations les concernant** plus accessibles et compréhensibles. Au regard du Protocole de Nagoya, les protocoles bioculturels communautaires (PBC) sont des outils mis au point par les communautés elles-mêmes pour faire connaître la manière dont elles souhaitent être abordées par des personnes extérieures à la communauté. Elle a indiqué que ces protocoles sont basés sur **les règles et normes communautaires**. Ces outils peuvent donc se référer **aux règles de conduite, aux procédures et aux valeurs des communautés à respecter** en accord avec leurs us et coutumes, les lois nationales et internationales.

Par ailleurs, l'experte de l'initiative APA a montré l'importance des PBC dans le processus APA. En effet, ils sont utilisés pour la communication entre **communauté** et **gouvernement ou autres acteurs** intéressés par les ressources génétiques locales. Ils peuvent éventuellement aider à **combler le fossé entre les lois et institutions coutumières des communautés**. Ils peuvent aussi apporter **plus de clarté et une certaine sécurité juridique** aux utilisateurs des ressources et des connaissances traditionnelles.

Pour finir, Mme LOUKOU a précisé les éléments possibles à retrouver sur le protocole. Il s'agit entre autres de la présentation de la communauté et de sa **structure de gouvernance ; de la description des ressources naturelles et des systèmes de gestion / connaissances / pratiques connexes ; des modes de vie, culture, spiritualité, lois coutumières, valeurs ; des responsabilités et devoirs concernant l'utilisation de la biodiversité - souvent liés aux pratiques coutumières ; des droits pertinents en vertu du droit national et international ; des conditions d'accès aux ressources / connaissances - par exemple, procédure pour les CCCA ; des défis rencontrés par la communauté et leurs aspirations.**

C- TRAVAUX DE GROUPES :

Des échanges ont été organisés en deux groupes pour réfléchir sur la contribution des communautés locales au processus APA.

- 1- Ainsi l'exercice 1 a porté sur les expériences en matière d'interactions avec les acteurs extérieurs dans la valorisation et le partage des avantages des Ressources Génétiques et Connaissances Traditionnelles associées. Il ressort de cet exercice que acteurs locaux (chercheurs, praticiens de la médecine traditionnelles) et des acteurs étrangers (firmes) sont intéressés par les ressources et connaissances traditionnelles associées.
- 2- L'exercice 2 a porté sur les rôles des communautés locales. A travers cet exercice, les participants ont pu identifier un certain nombre de rôles que les communautés locales peuvent jouer. Il s'agit des actions de sensibilisation des populations, de mise en place de comités de gestion des ressources.
- 3- L'exercice 3 était relatif aux CPCC et CCCA : Ces deux exercices ont permis aux participants de concevoir et élaborer des procédures d'accès aux ressources et les modalités de partage des avantages de l'exploitation des ressources.

III- RECOMMANDATIONS

- Mettre à disposition la documentation de l'atelier aux participants ;
- Sensibiliser et partager les informations de l'atelier à la base ;
- Mettre en place au sein des communautés locales des comités de gestion pour s'assurer de la prise en compte des besoins des communautés dans le contrat ;
- Renforcer les capacités des communautés locales sur le processus APA pour une meilleure implication et suivi.

IV- CEREMONIE DE CLOTURE DE L'ATELIER

Cette cérémonie a enregistré les interventions successives de la CNRCT, de la représentante de l'Initiative et le représentant du Ministère.

1- Mot du représentant de la chambre

Prenant la parole, le chef DOSSO Mamadou a, au nom de sa Majesté, exprimé la satisfaction de Monsieur le Président de la Chambre pour cette. Le Pdt invite les différents représentants à restituer ces travaux dans leur base

2- Mot du représentant de l'Initiative APA

Mme Inès LOUKOU, après les remerciements a exprimé la satisfaction de l'Initiative pour l'implication des communautés. Elle a traduit la disponibilité de l'Initiative à continuer cet appui à la Côte d'Ivoire.

3- Discours du représentant de Monsieur le Ministre

Dans son mot de clôture, Prof KADJO Blaise, intervenant en qualité de représentant du Ministre de l'Environnement et du Développement Durable, a d'abord remercié la CNRCT avec à sa tête Sa Majesté Désiré TANOË pour son implication à la réussite de cette activité.

En outre, il a précisé que les travaux visent à donner à notre pays, les moyens de commercialiser de façon profitable "leurs" ressources génétiques afin de contribuer à la réduction de la pauvreté, d'apporter une plus-value économique pour la conservation et à une utilisation durable de la biodiversité. C'est pourquoi, il a invité les participants à travailler ensemble pour la mise en œuvre le processus d'**Accès aux ressources génétiques et connaissances traditionnelles associées et du Partage des Avantages liés à leur utilisation en Côte d'Ivoire (APA)**.

Ayant remercié l'Initiative pour le renforcement des Capacités pour l'APA et la Coopération Internationale Allemande (GIZ), pour les moyens techniques et financiers mis à la disposition de la Côte d'Ivoire, il a déclaré clos « **l'Atelier de sensibilisation et de concertation sur la participation des communautés locales dans la mise en œuvre du processus d'Accès aux ressources génétiques et connaissances traditionnelles associées et de Partage des Avantages liés à leur utilisation (APA) en Côte d'Ivoire** ».

Fait à Yamoussoukro, le 16 septembre 2021

Le rapporteur

Fidèle DJINA